

Point d'étape

Le PTSM21 a pour objet «l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture» .

Son élaboration a demandé plusieurs mois de travail à de nombreux acteurs du champ de la santé mentale sur le département de fin 2017 à fin 2018.

Les propositions, les commentaires et les pistes d'actions étudiées ont été retranscrits dans le document qui formalise la démarche du PTSM de Côte d'Or pour les années à venir (2019-2023).

L'enquête nationale UNAFAM* relative aux Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) a mis en évidence que la BFC est l'une des 5 régions qui ont mis en avant l'implication des



Usagers en matière de contribution aux PTSM. C'est en Côte d'Or que le premier PTSM de la région a été finalisé en fin d'année 2018. Il est à ce jour en cours d'approbation par l'Agence Régionale de Santé.

La Direction de l'établissement, dans le cadre de sa mission de pilotage de la filière Psychiatrie et Santé Mentale du territoire a procédé à l'envoi officiel du projet et des éléments d'appréciation attendus.

Les éléments saillants du diagnostic partagé

	POINTS DE RUPTURE	ORIENTATIONS
PÉRINATALITÉ ENFANT	Prévention Repérage précoce	Coordination, interconnaissance Lisibilité de l'offre Soutien parentalité Co intervention
ADOLESCENT	Prévention Repérage précoce Urgence et crise	Coordination, interconnaissance Lisibilité de l'offre Réseau professionnel, procédures, outils Formations Synchronisation des prises en charge
ADULTE	Repérage précoce Somatique Réinsertion Logement – Hébergement	Annuaire de professionnels Dispositifs de prévention Orientation rapide Adressages et relais post hospitalisation
PERSONNE ÂGÉE	Gestion de la crise Hospitalisation	Lisibilité de l'offre Prise en charge coordonnée psychiatrie-gériatrie Accompagnement des aidants

Le plan d'actions

LES ACTIONS TRANSVERSALES	
Fiche action n°1	Favoriser l'interconnaissance des acteurs autour des dispositifs existants (former des professionnels, annuaire numérique santé mentale, cartographie des dispositifs)
Fiche action n°2	Développer un plan de formation à destination de tous les acteurs intervenant auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale (offre de formation aux troubles psychiques, organisation de stages croisés, développement des échanges de pratiques)
Fiche action n°3	Proposer une coordination des acteurs (création de référentiels linguistiques communs, outils communs de transmission, dossier numérique partagé, réunions de synthèse élargies...)
Fiche action n°4	Développer la co-intervention (charte d'engagement des acteurs, modélisation d'organisations concertées (admission/sortie psy, logement, urgences, addictions, emploi...))
LES ACTIONS PAR SEGMENTS D'ÂGES	
PÉRINATALITÉ ENFANCE	Soutenir la parentalité, la prévention, la détection précoce
ADOLESCENT	Définir des actions de coordinations autour des situations complexes
	Mettre en œuvre des actions de prévention dans les dispositifs de droit commun
ADULTE	Organiser la prévention et la gestion de la crise
PERSONNE ÂGÉE	Organiser une astreinte téléphonique de psychiatres pour répondre aux médecins généralistes et au personnel des établissements
	Organiser une offre de séjours d'apaisement

La procédure d'arrêté du PTSM* prévoit une approbation du diagnostic et du plan d'actions par le Directeur Général de l'ARS qui a souhaité harmoniser les calendriers de validation des projets en région.

* Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 et l'instruction du 5 juin 2018 relatifs aux projets territoriaux de santé mentale.

Ce projet a mobilisé un grand nombre d'acteurs et généré également une forte attente sur la réalisation concrète des actions. Un rapprochement et une harmonisation de la feuille de route Santé Mentale avec le GHT 21-52 est attendue par les partenaires.

Le **Bureau du Projet Territorial de Santé Mentale** chargé du pilotage du projet se rencontre régulièrement pour déterminer les modalités de mise en œuvre :

- Pr Bernard BONIN, Consultant, Fédération Universitaire de Psychiatrie et d'Addictologie - CHU Dijon Bourgogne
- Dr Emmanuel DEBOST, Représentant de l'URPS Médecins libéraux
- Patrice DUROVRAY, Directeur de l'Acodège
- Catherine GOZZI, Présidente du CLSM* Franco Basaglia
- François MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier La Chartreuse et Pilote de la filière Psychiatrie et Santé Mentale du GHT 21-52
- Michel LIORET, Délégué Départemental - UNAFAM Côte d'Or

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Octobre 2019** : parution des arrêtés d'adoption du diagnostic et du plan d'actions
- **11 octobre 2019** : signature du PTSM et du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) par l'ARS et les co-pilotes garants de la démarche auprès de la **Commission Spécialisée en Santé Mentale**.
- Une **charte d'engagement** dans les actions PTSM sera proposée aux acteurs partenaires souhaitant s'engager dans la contribution et la mise en œuvre des actions identifiées par l'

Amandine CLAVEL, Chargée de mission Psychiatrie et Santé Mentale, assure la coordination du projet et celui de la **filière psychiatrique du GHT 21-52** et veille à l'articulation entre les deux démarches.

C'est pourquoi **les orientations du PTSM** sont intégrées dans le Projet Médical Partagé de la filière Psychiatrie et Santé Mentale du GHT 21-52 (CHU Dijon Bourgogne, CH La Chartreuse, CH Robert Morlevat). Ces orientations seront aussi intégrées dans le futur projet d'établissement du CH La Chartreuse, partenaire clé de la démarche (2020). Quelques exemples :

- Développement des dispositifs de **psychiatrie périnatale** et collaboration avec les acteurs de la petite enfance
- Prise en charge des « **phobies scolaires** » et travail en lien avec l'éducation nationale
- Structuration du **parcours de l'adolescent en Côte d'Or** :
 - * Offre de soins de pédopsychiatrie et liens avec les partenaires : CD 21, ITEP, MECS, PJJ...
 - * Une action partenariale découlera des Journées annuelles Psychiatrie Justice, organisées par le CH La Chartreuse en juin 2019.
 - * Développement des psychothérapies libérales pour la prise en charge des manifestations dépressives à l'adolescence (CODA3).
- **Urgences et crise suicidaire** chez l'adulte et l'adolescent (Plateforme d'Orientation Psychiatrique au CH La Chartreuse, Unité Interventionnelle Thérapeutique Brève au CHU et dispositif intersectoriel Vigilans).
- **Mise en place d'équipes mobiles** (pédopsychiatrie - psychiatrie de l'adulte - CH La Chartreuse)
- Dispositifs de **géronto-psychiatrie** en collaboration avec les dispositifs de gériatrie.
- Travaux de partenariats au sein de la **Fédération Médicale Inter-Hospitalière d'Addictologie** en cours de mise en place.
- L'amélioration de relations **psychiatrie justice**, notamment la prise en charge des mineurs incarcérés et des majeurs en soins sans consentements.

Des **actions communes** sont également réalisées en lien avec les nouveaux **Centres Référents** :

- **Centre Régional Psycho-traumatisme** (annuaire des ressources),
- **Centre Référent Réhabilitation Psychosociale** (intervention précoce, psychoéducation, réhabilitation...)

Le **développement des lieux d'analyse des situations complexes** constitue un objectif commun aux deux projets **porté par le GHT, en lien avec le réseau des AS hospitalières** :

- Repérage des dispositifs existants et promotion de leur mise en place dans les différents secteurs (objectif : interconnaissance et amélioration continue)
- Via les établissements de santé avec les retours d'expérience inter établissements et Analyses de la Pratique Professionnelle – Secteurs Sanitaire et Médico-Social
- Soutien au développement de la gestion de cas complexes (exemples : pédopsychiatrie, géronto-psychiatrie).

Une action prioritaire sera lancée dès 2019 pour développer le **dossier numérique santé mentale via ETicss**, en partenariat avec **l'ARS Bourgogne Franche Comté**.

Ce dernier intègre en premier lieu le développement d'un annuaire partagé des ressources sur le territoire (fiche action 1 du PTSM).

Un travail a été engagé entre **le Bureau du PTSM et le CLSM Franco Basaglia**. Quatre pistes d'actions sont envisagées et feront l'objet d'un approfondissement sur leurs modalités de mise en œuvre dans les mois à venir :

- Recherche de **solutions de logements adaptés** via les municipalités :
 - Cartographier les dispositifs et modèles et les promouvoir sur le département,
 - Mettre en lien les acteurs pour fluidifier les parcours, notamment via les équipes mobiles.
- **Prévention en milieu scolaire** sur 3 domaines prioritaires :
 - Cyber harcèlement : repérage et conduites à tenir,
 - Décrochage scolaire (une première piste concerne le lien entre les structures de pédopsychiatrie et les Programmes de Réussite Éducative)
 - Premières addictions : actions de prévention et prise en charge précoce
- **Développement des cellules ressources ou cellules cas complexes – Municipalités lieux d'analyse des situations complexes** : repérage des dispositifs existants et promotion de leur mise en place
- **Promotion de la santé mentale** : SISM, formations...

De la même manière, une collaboration avec les **CLS, l'URIOPSS et le Conseil Départemental** est envisagée pour favoriser le déploiement sur le territoire.

Un **plan d'action Ville-Hôpital** sera étudié avec les acteurs de la future Plateforme Territoriale d'Appui et le Conseil de l'Ordre des Médecins autour des cinq grands domaines de besoins évoqués dans le diagnostic partagé :

- **Formation des équipes libérales** : médecins, infirmiers, aides à domicile...
- **Étude des pratiques professionnelles de coordination Médecine générale – Psychiatrie** : CDOM 21 – GHT 21-52
- Proposition d'une **fiche de liaison de retour à domicile** (Infirmiers libéraux)
- Contributions croisées à l'**élaboration de l'annuaire partagé et parcours santé mentale via ETicss** : PTA-PTSM
- **Santé mentale des professionnels de santé** : axe recherche et prévention.

Nos partenaires de l'**URPS, du Conseil de l'Ordre des médecins de Côte d'Or et les équipes de psychiatrie publique** seront associés à ces projets. Des rencontres seront organisées par territoire.

Enfin, la **création d'une Plateforme Territoriale de Santé Mentale** reste un objectif majeur pour coordonner les actions du PTSM Côte d'Or avec les porteurs de projet identifiés.

Des contacts sont pris avec des dispositifs en place sur la région, via le **réseau régional des Coordonnateurs de Projets Territoriaux de Santé Mentale**, mis en place par l'ARS en 2019.

La Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM) issue du Conseil Territorial de Santé de Côte d'Or (CTS) sera l'instance chargée du pilotage de ce projet, en lien avec le Bureau du PTSM.

PTSM21

Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or

Amandine CLAVEL

Chargée de mission Psychiatrie et Santé Mentale
Filière psychiatrique du GHT 21-52 & Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or
PÔLE F – Direction Générale - 1 Bd Chanoine Kir 21033 DIJON Cedex
amandine.clavel@chlcdijon.fr